

Informatique . . . où en est-on à la rentrée 81 ?

Début juin, le Ministre de l'Education Nationale, M. SAVARY, a décidé de geler la mise en œuvre du plan informatique (et aussi du plan audio-visuel) des établissements scolaires.

La suite peut être décrite par le document officiel donné ci-après :

NOTE D'INFORMATION du 23-7-1981

Bureau de Presse du Ministère de l'Education Nationale.

L'informatique dans les établissements scolaires

Le 3 juillet dernier, M. Alain SAVARY, Ministre de l'Education Nationale, a confié une mission d'étude à MM. Claude PAIR et Yves LE CORRE. Cette mission comportait trois éléments :

- l'examen des mesures à prendre à la prochaine rentrée,
- le bilan de l'action entreprise dans les dernières années,
- des propositions pour la poursuite de l'introduction de l'informatique dans l'enseignement.

C'est le *premier point* de cette mission qui est présenté aujourd'hui.

L'étude des conditions d'une reprise de l'action a commencé par de larges concertations avec les organisations syndicales, les associations, des personnalités connues pour leurs compétences et les directions et services du ministère.

Ce travail préliminaire, objet d'un large consensus, a permis de dégager quelques *grands principes* :

- * organisation d'une concertation permanente sur les problèmes touchant à l'informatique scolaire,
- * priorité à donner à la formation des enseignants,
- * caractère essentiel de la recherche,
- * nécessité d'un large appel à l'enseignement supérieur,
- * utilisation de l'informatique pour les enfants en difficulté scolaire,

* valorisation des expériences menées depuis une dizaine d'années.

— Dans un premier temps et dès la rentrée scolaire 1981, 200 enseignants répartis dans 10 centres recevront une formation d'un an. Ils seront ensuite chargés :

- de former leurs collègues dans les établissements,
- de participer à des recherches et à des expérimentations,
- d'enseigner l'informatique dans le cadre d'options expérimentales,
- de participer à la production et à la diffusion de logiciels.

Les formations seront assurées, dès la rentrée universitaire, dans des établissements d'enseignement supérieur répartis sur l'ensemble du territoire.

— Le marché 1981 portant sur 1250 micro-ordinateurs et 300 imprimantes est approuvé. Chaque centre de formation approfondie sera équipé. Le choix des établissements scolaires à équiper sera effectué par les directions du ministère en liaison avec les recteurs.

Un bilan du fonctionnement des ordinateurs déjà installés sera dressé. Les conséquences en seront tirées tant sur la définition des équipements ultérieurs que sur leurs modalités de fonctionnement.

— L'option informatique en classe de seconde sera mise en place à *titre expérimental* dans 10 à 12 lycées afin d'étudier l'apport de l'informatique à la formation générale des élèves. Les établissements seront choisis selon les critères suivants :

- présence d'une équipe pluridisciplinaire de professeurs ayant suivi une formation complémentaire en 1981 à Grenoble, Nancy, Paris, Rennes, Toulouse,
- possibilité d'un suivi de l'expérience et complément de formation approfondie qui doit également contribuer à former de nouveaux professeurs.

Ces derniers assureront l'enseignement de l'informatique dans les établissements, bénéficieront d'une décharge de service pour pouvoir travailler en liaison étroite avec le Centre Universitaire.

— Des instances de concertation pédagogique concernant tous les problèmes de l'informatique scolaire seront mises en place au cours de l'année 1981-1982 au niveau académique et national.

La mission se poursuit jusqu'au *mois de septembre* pour définir un plan à plus long terme. Parmi les sujets de réflexion à approfondir figurent notamment :

- les modalités de la formation initiale et continue des enseignants à l'informatique,
- la production de logiciels,
- les problèmes posés par l'emploi de la télématique dans l'enseignement,
- la recherche pédagogique en ces domaines.

Effectivement, depuis la rentrée, onze centres de formation ont été mis en place et ont démarré (Grenoble, Lille, Lyon, Nancy, Nice, Paris (3), Poitiers, Rennes, Toulouse). Ils accueillent un peu plus de 200 stagiaires, déchargés de leur service pour un an (stage « lourd »). Parmi eux, on compte 160 professeurs de lycées et LEP dont 28 physiciens.

Les centres de formation sont animés par des membres de l'Enseignement Supérieur aidés par des professeurs du second degré, pour la plupart formateurs dans l'opération « 10 000 micros » (en principe, un poste et demi par centre).

L'effectif des « formateurs en informatique », tant dans ces centres que sur le terrain atteint 80 et leur rôle a été précisé : Animation des stages « lourds », formation et suivi dans les lycées équipés, actions de sensibilisation, mise au point de didacticiels.

Il faut noter que les nouveaux équipements de lycée ont été un peu retardés par la nécessité de doter les centres de formation de machines utilisées dans l'Enseignement secondaire. Cependant, une option informatique est enseignée dans 12 lycées en seconde.

En résumé, on peut dire que l'accent est mis sur la formation et sur la décentralisation des diverses opérations.

Dans ce contexte, le Bureau de l'U.d.P. a chargé WINTHER de créer un groupe de travail « INFORMATIQUE ET SCIENCES PHYSIQUES » qui suit de près ce qui se passe et est, bien sûr, ouvert à toutes les suggestions ou remarques des collègues.

Pour le groupe de travail,
DARCISSAC (Grenoble).

N.D.L.R. : M. Claude PAIR a été nommé Directeur des Lycées dans la première quinzaine d'octobre.